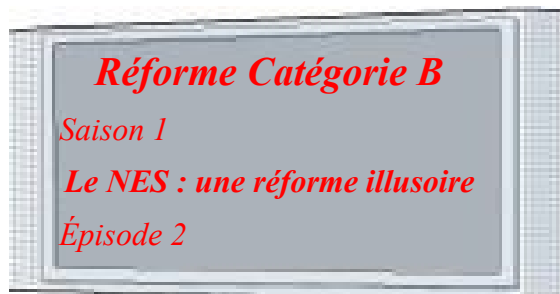


Fil Rouge

« L'actualité en série »



Secrétaires Administratifs

Après les réunions bilatérales d'octobre, l'administration a réuni le 23 novembre 2011 l'ensemble des organisations syndicales pour présenter son projet de décret sur le futur corps B administratif (qui n'a pas encore de nom définitif). Il s'agit pour l'administration d'un dernier balayage du texte avant sa présentation à la DGAFP au mois de janvier 2012. Son examen en CTM est prévu le 27 mars 2012 pour une application au deuxième semestre 2012.

Commentaire FORCE OUVRIERE:

FO a demandé avant l'ouverture des débats, un projet global sur le futur corps notamment concernant le déroulement de carrière, la promotion (à l'intérieur du corps, de B en A, de C en B), la formation et la rémunération.

L'administration n'a donné aucune réponse concrète sur ces sujets, indiquant que le projet de décret ne pouvait traiter et résoudre toutes les questions. Des groupes de travail examineront les problématiques d'accès au corps et de promotions après la validation du projet de décret statutaire.

Commentaire FORCE OUVRIERE:

Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes!!!. L'administration impose ses lois

concernant le futur corps, la gestion du corps sera « discutée » par la suite en sachant pertinemment que notre ministère se pliera aux exigences de la DGAFP! L'administration veut faire valider son projet aux organisations syndicales sans leur donner les éléments nécessaires sur l'ensemble du futur corps.

L'administration aurait-elle peur de prendre ses responsabilités dans le cadre de cette réforme ?

Certaines organisations syndicales semblent prêtes à donner un blanc seing à l'administration au risque de sacrifier le nouveau corps fusionné.

Présentation du projet statutaire:

(Selon projet de décret)

Le futur corps B administratif comprendrait 3 spécialités:

- Administration générale
- Contrôle des transports terrestres
- Droit social et administration générale des affaires maritimes

Il comprendra 3 niveaux de grade:

- B administratif de classe normale du développement durable (1er niveau de grade)



Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Syndicat National Force Ouvrière PETULTEM

Arche de la Défense – colline sud – plot I

30, passage de l'arche - 92055 Paris la Défense Cedex 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

mel : FO-Petultem.AC@i-carre.net – mélanie : Syndicat/FO-Petultem/AC

intranet : syndicat.fo-petultem.i2 – internet : http://

- B administratif principal du développement durable (2ème niveau de grade)
- B administratif divisionnaire du développement durable (3ème niveau de grade)

Les missions:

(Selon projet de décret)

Le corps de B administratif participe à la mise en œuvre des politiques de l'État dans les domaines relevant notamment des champs de compétences du ministre chargé du développement durable tels que l'environnement, la mer, les transports, le logement, la construction, l'habitat, l'urbanisme, la prévention des risques et gestion de crise, l'énergie, les infrastructures et la circulation routière.

•Les B administratifs de classe normale peuvent exercer des activités de gestion, d'instruction, d'étude, de communication de contrôle. Ils peuvent également être chargés de fonction d'animation d'équipe ou d'activité de coordination.

Commentaire de FO:

FORCE OUVRIERE est intervenu pour le maintien du terme «**encadrement**» dans les missions du 1er niveau de grade plutôt qu'animation. Cela correspond à la réalité du terrain, des SA de classe normale encadrent et assurent l'entretien professionnel des agents sous leurs responsabilités.

Par ce biais l'administration tente comme le craignait **FORCE OUVRIERE** de dévaloriser le 1e niveau de grade qui comprend plus de 50% du corps.

(Selon projet de décret)

•Les B administratifs principaux et divisionnaires ont vocation à occuper un emploi nécessitant des qualifications particulières. Ils peuvent être amenés à diriger et à coordonner les travaux des B administratifs de classe normale du développement durable et à encadrer une équipe dans leur spécialité.

Commentaire de FO:

Pourquoi 2 niveaux de grade avec un barrage par examen professionnel ou tableau d'avancement ? L'administration

dévalorise une fois encore le corps des SAE. Selon l'administration, il s'agit d'une volonté de la Fonction publique .

L'administration du MEDDTL avoue son impuissance face à la DGAFP. Quelle honte !!!

Pour **FORCE OUVRIERE**, l'administration n'a aucune ambition quand il s'agit des SAE. D'ailleurs l'enquête « alibi » demandée par l'administration au CGEDD sur les missions de SAE ne sera pas utilisée pour améliorer ce projet de décret. Les attentes de reconnaissance exprimées par les agents seront déçues.

Le niveau de recrutement:

(Selon projet de décret)

2 accès dans le corps par concours externe :

- classe normale (diplôme de niveau Bac)
- principalat (diplôme de niveau Bac + 2)

L'administration projette de ne pas « ouvrir » l'accès au 1er niveau de grade en externe. L'accès serait réservé aux promotions internes de C en B.

Commentaire de FO :

En faisant cette proposition, l'administration n'a pas réfléchi aux conséquences engendrées. 50% du corps actuel sont au 1er niveau de grade. Le recrutement externe au 2ème niveau de grade constitue un obstacle supplémentaire pour le déroulement de carrière de ces agents. C'est pourquoi **FORCE OUVRIERE** refuse de se positionner sur le niveau de recrutement sans disposer d'un projet global qui permettra d'examiner et de résoudre ce problème.

FORCE OUVRIERE reste attaché à une formation initiale voire diplômante dans l'école du ministère permettant aux SAE de développer leurs compétences et des réseaux utiles dans leur carrière professionnelle.

Réponse de l'administration:

concernant le recrutement et la formation, rien n'est encore décidé, cela fera l'objet de groupes de travail et d'échanges après la

publication du décret.
Une fois de plus l'administration demande un blanc seing aux organisations syndicales que certaines semblent prêtes à donner.

Pour **FORCE OUVRIERE**, cette réforme devait être l'occasion de reconnaître les secrétaires administratifs depuis si longtemps oubliés. Elle devait être également l'occasion de repositionner justement la catégorie B entre la catégorie C et la catégorie A.

Au lieu de cela, elle allonge la durée de

carrière des SAE et leur fait ainsi autofinancer cette réforme. **FORCE OUVRIERE** a plus d'ambition pour la catégorie B et revendique que la durée ne soit augmentée pour aucun des grades et que l'indice sommital soit relevé à l'INM 658 pour respecter ainsi le tuilage avec la catégorie A.

**EN CONCLUSION,
FORCE OUVRIERE REVENDIQUE LE RECLASSEMENT INDICIAIRE DES
SAE RÉTROACTIVEMENT AU 1ER JANVIER 2012,
FORCE OUVRIERE NE CONFOND PAS APPLICATION DU NES ET
REVALORISATION DE LA GRILLE INDICIAIRE,
FORCE OUVRIERE REFUSE DE BRADER LES SAE.**

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière PETULTEM.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN FO-PETULTEM

**MEDDTL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**